

## Événement d'agglomération

**Rapporteur : M. Jean-Yves PRALON, Vice-Président**

| AVIS               |           |                   |           |
|--------------------|-----------|-------------------|-----------|
| Commission n°9     |           | Bureau            |           |
| séance du 21/10/04 | favorable | séance du 2/12/04 | favorable |

| Prévision budgétaire    |                     |
|-------------------------|---------------------|
| BP 2005<br>Imputation : | Montant : 150 000 € |

La CAGB a prévu dans son Contrat d'Agglomération l'organisation d'un événement d'agglomération avec l'objectif, d'une part de renforcer l'identité et le sentiment d'appartenance des habitants à leur territoire et d'autre part, de favoriser le rayonnement et l'attractivité du Grand Besançon.

A ce titre, la CAGB a décidé de participer en 2004 à l'organisation et au financement d'une étape du Tour de France. Cette expérience a permis de mesurer l'importance d'un partenariat avec d'autres collectivités pour avoir une taille critique suffisante pour réussir un tel événement.

Pour les années 2005 et 2006, suite à des échanges avec la Ville de Besançon, et à une première information du Bureau, la commission équipements culturels et sportifs propose que la CAGB s'associe à la Ville de Besançon pour l'organisation d'un événement culturel, populaire et festif.

L'expérience de la Ville en la matière porte sur un partenariat sur 3 ans avec l'association la Grosse Entreprise qui s'est traduit par les manifestations suivantes : Boulevard Hugo en 2002, Instempsfestifs en 2003 et 2004. Ces manifestations se sont déroulées chaque fois en octobre et ont eu un rayonnement local et régional.

L'organisation d'un nouvel événement voulu par la Ville et par la CAGB devra tirer parti de cette expérience tout en ayant une ambition plus forte en termes de rayonnement et de notoriété pour le Grand Besançon. L'objectif est à plus long terme que cet événement de périodicité annuelle s'impose comme l'un des premiers rendez-vous culturels et artistiques de la Franche-Comté, repéré aux niveaux national et international.

### **I Le contenu envisagé**

Le champ des disciplines artistiques envisagées est large, les arts du cirque pourraient servir de fil conducteur à la proposition.

Le projet doit nécessairement s'appuyer sur une dimension festive et populaire tout en laissant une large place à la démocratisation culturelle, à la création, à l'innovation et à l'ouverture internationale. Le projet devra faire appel aux partenaires culturels et artistiques locaux et régionaux et être conçu en liaison avec eux.

L'ambition de donner une dimension festive, populaire, de faire que les habitants, les acteurs artistiques du Grand Besançon se sentent concernés, peut être développée non pas en décentralisant des spectacles (l'expérience prouve qu'il faut au contraire concentrer dans le temps et l'espace les festivités) mais en associant les acteurs locaux à la préparation et au déroulement de l'évènement : associations de musique dans les quartiers et les secteurs (en lien avec la politique d'enseignement musical), associations artistiques, scolaires...

## **II La période**

L'évènement devra avoir lieu sur une période allant du printemps à l'automne, en tenant compte des évènements existant aux niveaux régional et national.

La période de mai-juin semble la plus souhaitable dans la logique d'associer les acteurs locaux, l'évènement devient alors un aboutissement de la saison artistique, musicale, scolaire.

La période d'octobre a l'avantage de n'être pas en concurrence avec d'autres évènements (fête de la musique...) et d'être déjà marquée par la tenue des Instempsfestifs.

## **III La méthode de travail suivante est proposée :**

- Pour 2005, étant donné les délais, les Instempsfestifs seraient reconduits sur 2005 en leur donnant une dimension d'agglomération.
- Fin 2004/début 2005, une consultation serait organisée pour retenir un prestataire au cours du premier semestre 2005, avec pour objectif de monter un évènement à l'échelle du Grand Besançon pour 2006.

## **IV Coûts prévisionnels**

Pour les Instempsfestifs, le coût 2004 se montait à 450 000 €.

Pour l'évènement 2006, le coût serait au minimum de 600 000 €. Des dépenses seraient engagées dès 2005 pour la préparation de l'évènement 2006, le prestataire étant retenu au cours du premier semestre 2005.

## **V Participation financière de la CAGB proposée :**

La contribution de la CAGB conformément au PPIF serait limitée à 150 000 € par an et pourrait se répartir ainsi :

en 2005 : 50 000 € pour les Instempsfestifs du Grand Besançon

100 000 € pour la préparation de l'évènement 2006

en 2006 : 150 000 € pour l'évènement

A noter que si la CAGB soutient un tel évènement dans la durée, elle ne pourra participer à d'autres évènements type Tour de France en 2006 ou 2007 afin de rester dans l'enveloppe prévue au PPIF.

## **VI Suivi**

Un groupe de travail réunissant les services de la Ville et de la CAGB est constitué.

Un groupe de pilotage regroupant des élus de la Ville : Michel Roignot et Franck Monneur et de la CAGB : Jean-Yves Pralon et Albert Depierre, tous quatre membres de la commission 9.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur la participation de la CAGB à l'organisation et au financement d'un événement culturel d'agglomération en partenariat avec la Ville de Besançon à compter de 2005 et pour les années suivantes (2006-2007)**
- **se prononce favorablement sur la méthode de travail proposée, à savoir :**
  - **participation de la CAGB aux Instempsfestifs 2005 qui pourraient s'intituler les Instempsfestifs du Grand Besançon**
  - **participation de la CAGB au choix du prestataire et à l'organisation de l'événement en 2006, 2007 et 2008**
- **se prononce favorablement sur le principe d'une participation financière de la CAGB à hauteur de :**
  - **en 2005 : 50 000 € pour les Instempsfestifs du Grand Besançon, 100 000 € pour la préparation de l'événement 2006**
  - **en 2006 : 150 000 € pour l'événement qui sera organisé**
- **autorise M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes qui sera mis en place et amené à choisir un prestataire pour la réalisation de cet événement**

Pour extrait conforme,

Le Président